

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 9 décembre 2021
--

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le mardi 30 novembre 2021 s'est réuni le jeudi 9 décembre 2021 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : Cécile DEMERS à Sébastien BORG, Charlène MAUSSE à Michel WOJCIECHOWSKI

Absent(e)s : Mmes Lili ATTAR , Mélodie DEFOSSE,

Secrétaire de Séance : Mme Michel WOJCIECHOWSKI ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la charte du Conseil Municipal des Jeunes de Misy-sur-Yonne
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la signature de la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Pays de Montereau.
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes pour l'édification d'un City Stade
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la fixation du loyer du local commercial à 400 € charges comprises à compter du 1^{er} janvier 2022
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la limitation de la prise en charge au seul billet d'entrée (carnets et abonnements) à la piscine de Montereau et en dehors de toutes autres activités accessoires.
- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la rétrocession à titre gratuit d'une parcelle de 61 m² afin de régulariser une situation antérieure.
- *Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

Mme le Maire indique que la commune a d'ores et déjà touché une aide de 25 000 € au titre des amendes de Police pour la réalisation de places de parking, Place des Érables et la réalisation ensuite d'une liaison douce (piétons, vélos...), entre les limites de propriété et ces places de stationnement.

S'il était prévu de solliciter également le Département par l'intermédiaire du Fonds d'Équipement Rural, une mauvaise nouvelle, conduit à conserver cette possibilité de financement pour le remplacement des chéneaux de la Nouvelle Mairie. Il sont délabrés et laissent l'eau s'infiltrer. Pour mémoire, dès l'acquisition de ce bien, des travaux de mises hors d'eau avaient été réalisés en urgence pour réparer les chéneaux au Sud-Est du bâtiment (fin 2014). Seul cet angle du bâtiment portait alors des traces évidentes d'infiltration d'eau. Malheureusement les autres ont suivi et il devient désormais urgent de tous les remplacer, plutôt que d'effectuer des réparations qui ne tiendront pas longtemps.

Compte tenu de ces derniers éléments, Mme le Maire propose de faire une pause dans l'enfouissement des réseaux pour 2023. Réponse à rendre ces prochaines semaines.

M. Chéreau propose alors de ne demander que le déplacement d'un poteau rue Beauséjour et le remplacement des ampoules (ou candélabres) de la rue des Roitelets, moins coûteux. De plus, la décision de faire ou de ne pas faire pourra être prise au regard de l'étude et du coût estimé.

Les élus remontent l'information de candélabres ne fonctionnant pas ou de façon intermittente dans certaines rues malgré le passage récent des techniciens. L'un chemin de Halage, l'autre rue Basse clignote.

A propos de lumière, le phare qui a été retiré place des Érables pour permettre les travaux de remplacement de la charpente de l'avancée de toit de la salle des fêtes, commence à manquer lors de la sortie de l'école. M. Borg suggère d'en profiter pour remplacer ce vieux phare halogène par des modèles à leds peut-être moins énergivores. L'idée est retenue et les services de SOMELEC et du SDESM seront sollicités pour étudier cette solution.

Mme le Maire rappelle que pour le repas des anciens ce samedi, le passe sanitaire sera absolument nécessaire et que compte tenu des dernières évolutions de la pandémie en Europe et sur le territoire national, d'autres mesures plus restrictives pourraient être envisagées, voire l'annulation.

Aux vues de ces nouvelles conditions sanitaires et compte tenu des contraintes beaucoup trop fortes qui pèsent sur l'organisation du Marché de Noël, ce dernier est annulé.

Pour la distribution des cadeaux aux enfants, qui devait se faire pendant cette manifestation, une autre organisation sera mise en place.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45

Fait à Misy-sur-Yonne, le 14 décembre 2021

**Le Maire,
Monique JACQUIER**

